

## Présentation de la fondation

# unilegion Truck Claims Stichting (Fondation)

Amsterdam, 01. Mai 2021. La fondation unilegion Truck Claims (Stichting en néerlandais) est une organisation néerlandaise à but non lucratif basée à Amsterdam. La fondation a été créée en 2020. L'objectif de la fondation est d'obtenir des demandes de dommages-intérêts (en anglais "Claims"), qui peuvent avoir résulté du cartel des camions, pour les acheteurs de camions dans l'UE, que ce soit devant ou en dehors des tribunaux.

Dans deux décisions de juillet 2016 et septembre 2017, la Commission européenne a infligé des amendes record d'environ 3,8 milliards d'euros aux grands constructeurs européens de camions Daimler, DAF, Iveco, MAN, Scania et Volvo/Renault. Selon les conclusions de la Commission européenne, les constructeurs ont participé, en violation du droit de la concurrence, à des accords sur les prix et les augmentations brutes des prix des poids lourds et des camions de taille moyenne qu'ils fabriquaient et vendaient dans l'Espace économique européen entre 1997 et début 2011 environ.

De nombreux éléments indiquent que ces accords, qui constituaient une violation de la législation antitrust, ont conduit les entreprises qui avaient acheté ou loué des poids lourds ou des camions de moyen tonnage (>6t) auprès de ces constructeurs à payer des prix trop élevés pendant cette période (et peut-être au-delà). Ces dernières années, l'UE a également renforcé les droits des acheteurs lésés à demander une indemnisation. Selon le véhicule, les acheteurs de camions pourraient avoir droit à des dommages et intérêts de plus de 10 000 euros par camion (plus les intérêts).

Toutefois, les acheteurs doivent faire valoir ces demandes en indemnisation devant les tribunaux. De nombreuses entreprises, notamment les grandes, ont déjà pris des mesures à cet égard. D'un autre côté, il y a un grand nombre d'acheteurs de camions qui soit ne connaissent pas encore cette opportunité, soit ont peur du risque et/ou des coûts de leur propre procédure.

Dans le cadre d'une étude ("Case Report"), la fondation unilegion Truck Claims a interrogé près de 3 500 entreprises de transport et industrielles des quatre États de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, France et Italie). Selon le rapport, les entreprises de plus de 500 employés sont généralement bien informées ou prennent des mesures contre le cartel des camions, individuellement ou dans le cadre de recours collectifs.

La situation est différente pour les petites et moyennes entreprises (PME). Dans ce domaine, environ 50 % des entreprises ne sont pas informées des possibilités offertes ou ne sont pas encore actives en raison d'inquiétudes quant aux risques et/ou aux coûts.

La fondation unilegion Truck Claims ([www.unilegion-truck-claims.eu](http://www.unilegion-truck-claims.eu)) propose un recours collectif entièrement financé à ces acheteurs précisément. La participation à cette action en justice est sans risque pour les entreprises, c'est-à-dire les acheteurs de camions lésés. Une commission n'est prélevée qu'en cas de succès. Toutes les entreprises qui ont acheté ou loué des camions lourds ou moyens (>6t) des fabricants Daimler, DAF, Iveco, MAN, Scania ou Volvo/Renault entre 1997 et 2013 peuvent participer. Tous les coûts liés à l'exécution des réclamations sont pris en charge par la fondation pour les demandes d'indemnisation relatives au cartel des camions.

Toutefois, toutes les demandes de dommages et intérêts seront prescrites en juillet 2021. Puisque la préparation de l'action en justice prend aussi du temps. La participation à l'action en justice n'est possible que jusqu'au 11 juin 2021 et la soumission des pièces justificatives jusqu'au 25 juin 2021.

La fondation a été créée aux Pays-Bas, où se situe également le lieu du recours collectif. Les Pays-Bas sont l'un des plus importants tribunaux de l'Espace économique européen en matière de concurrence et sont considérés comme particulièrement favorables aux demandeurs. Les recours collectifs y sont autorisés depuis des années. Des spécialistes du droit de la concurrence du cabinet d'avocats Brandeis ont pris en charge la représentation juridique. Le cabinet d'avocats représente déjà les demandes de dommages et intérêts de plus de 10 000 camions.

#### **Unilegion Truck Claims Stichting (Fondation)**

**Herengracht 449a, 1017 BR Amsterdam, Niederlande**

**Direction : Michael Gramkow, Dr. Johannes Trißler**

#### **À propos de la Fondation :**

unilegion Truck Claims Stichting (= fondation en néerlandais) est une organisation néerlandaise à but non lucratif basée à Amsterdam. La fondation a été créée afin de faire valoir les demandes d'indemnisation ("Claims") de la part des acheteurs de camions à la suite du cartel des camions, que ce soit devant ou en dehors des tribunaux. unilegion est l'acronyme de "United Legal Action".

La Fondation est active en Allemagne, en Autriche, en France et en Italie et coopère avec des associations dans tous les pays. Tous les coûts liés à l'exécution des demandes sont supportés par la fondation. Les entreprises lésées peuvent donc se joindre à l'action collective sans aucun risque de coût. Ce n'est qu'en cas de succès que la fondation, qui est financée par des investisseurs européens, reçoit une commission de succès et le remboursement des frais. En tant qu'organisation à but non lucratif, la fondation ne fait pas de bénéfices.

Contact presse : Katharina Froehlich (juriste)

Email: [relations-publiques@unilegion.eu](mailto:relations-publiques@unilegion.eu)

Téléphone : +49 (0)89 231 64 640

Siège : Herengracht 449a, 1017 BR Amsterdam, Pays-Bas

Informations et demandes de renseignements sur le cartel des camions : [unilegion-truck-claims.eu/fr/](http://unilegion-truck-claims.eu/fr/)